



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

SEMINAIRE DE FORMATION DES MEMBRES DE LA FEDERATION IVOIRIENNE
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (FIPME)

Thème : « **Approche opérationnelle et outils d'élaboration d'une offre technique et
financière de marchés de travaux** »

Date : **Jeudi 29 et vendredi 30 juillet 2021**

Lieu : **GOLDEN PALACE HOTEL de Grand Bassam**

RAPPORT GENERAL

-----Juillet 2021 -----

Les jeudi 29 et vendredi 30 juillet 2021, s'est tenu à l'Hôtel GOLDEN PALACE de Grand-Bassam, un séminaire organisé par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), au profit des entreprises de la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME), sur le thème : « **Approche opérationnelle et outils d'élaboration d'une offre technique et financière de marchés de travaux** ».

Le séminaire a ouvert ses travaux sous la présidence de **Monsieur LAGO Digbeu Mathieu, Secrétaire Général de la Préfecture de Grand-Bassam, représentant le Préfet du Département de Grand-Bassam.**

Quatre-vingt-dix-sept (97) participants ont pris part à ce séminaire, dont soixante-dix-huit (78) représentants des organisations et entreprises membres de la FIPME, soit un taux de participation de 97,97% et un taux d'atteinte de la cible de 97,50%.

Les travaux se sont déroulés dans le respect des mesures barrières contre la pandémie à COVID-19.

La cérémonie d'ouverture (i), le déroulement des travaux (ii) et la cérémonie de clôture (iii) ont constitué les grands axes des travaux de ce séminaire.

I. LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions successives de Madame CISSE Aïssatou, Conseiller municipal, représentant le Maire de la Commune de Grand-Bassam, de Docteur BOGUIFO Joseph, Président de la FIPME, de Monsieur COULIBALY Yacouba Pénagnaba, Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP et de Monsieur LAGO Digbeu Mathieu Secrétaire Général de la Préfecture de Grand-Bassam, représentant le Préfet du Département de Grand-Bassam, suivie de la photo de famille.

Madame CISSE Aïssatou a adressé les excuses de Monsieur Jean-Louis MOULOT, Maire de la Commune pour son absence due à des contraintes d'agenda, puis a souhaité au nom du Conseil Municipal la cordiale bienvenue à l'ensemble des participants dans la Commune de Grand-Bassam, patrimoine mondial de l'UNESCO.

Elle a ensuite exprimé sa gratitude et ses félicitations au Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP pour l'organisation de ce séminaire dont le thème met en exergue l'utilité de cette formation en faveur des entreprises notamment en termes d'appropriation des conditions et modalités d'accès des PME aux marchés publics.

Pour clore son intervention, la représentante du Maire a souhaité un agréable séjour aux participants dans sa commune, tout en espérant qu'au terme de ces deux journées, les entreprises membres de la FIPME bénéficieront d'une formation à la hauteur de leurs attentes en matière de marchés publics.

A sa suite, Docteur BOGUIFO Joseph a, dans un plaidoyer, demandé au Préfet de porter au Président de la République, les préoccupations du secteur privé et plus particulièrement celles des PME.

Il a ensuite remercié la représentante du Maire de la Commune hôte pour son accueil chaleureux ainsi que l'ANRMP pour avoir spontanément décidé de la tenue de cette session de renforcement des capacités.

Poursuivant son propos, Docteur BOGUIFO a relevé quelques difficultés des PME qui concernent essentiellement l'accès aux marchés publics, l'accès au financement desdits marchés et l'environnement des affaires.

Enfin, le Président de la FIPME a souligné que le présent séminaire vient à point nommé pour former les PME aux procédures des marchés publics, à la lumière des textes régissant ce secteur. Il a saisi cette occasion pour solliciter du Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP, d'autres sessions de formation à l'intention des milliers de membres de sa fédération.

Prenant la parole, Monsieur COULIBALY Y. P., Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP s'est félicité de l'organisation de ce séminaire dans la cité de Grand-Bassam, cadre propice à la réflexion, aux échanges et à la créativité.

Il a ensuite rappelé les actions du Gouvernement en faveur des PME, citant entre autres l'élaboration du Programme Phoenix, l'adoption de la loi portant orientation de la politique nationale des PME, la création de l'Agence Côte d'Ivoire PME, le renforcement du dispositif de facilitation de l'accès des PME aux marchés publics. Il n'a pas manqué de préciser que toutes ces actions démontrent l'engagement de l'Etat à accompagner les entreprises à l'effet de les rendre plus compétitives, en vue d'assurer une croissance durable.

Monsieur COULIBALY a en outre, rappelé l'initiative du Gouvernement de créer des champions nationaux, matérialisée par l'accompagnement et l'encadrement d'une trentaine d'entreprises sélectionnées à cet effet.

Enfin, il a invité les participants à une attention soutenue en vue de s'approprier les acquis de cette formation et a souhaité plein succès aux travaux.

Dans son propos, Monsieur LAGO a adressé les salutations de Madame le Préfet du Département de Grand-Bassam à l'ensemble des participants. Il a relevé que leur présence massive démontre leur intérêt pour cette session de formation.

Il a félicité l'organe de régulation des marchés publics qui, par sa présence et ses décisions rendues, encourage et rassure tous les acteurs du système de la commande publique. Il a à cet effet, traduit ses remerciements au Président de la République pour la création de cette structure de bonne gouvernance, puis a déclaré ouverts les travaux du séminaire.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

2.1 Première journée

La première journée du séminaire a été meublée par trois (3) présentations et une séance d'échanges entre les responsables de l'ANRMP et ceux de la FIPME comme suit :

1- Module sur les Mesures du Code des marchés publics en faveur des PME

La présentation de ce module a été assurée par Monsieur SOUMAHORO Kouity, Secrétaire Général Adjoint chargé de la Définition des Politiques et Formation de l'ANRMP et la modération des échanges a été faite par Madame GNAKPA épouse ASSAMOI Feg Brenda, Vice-présidente du Conseil de Régulation.

Monsieur SOUMAHORO a d'abord présenté les missions de l'ANRMP, telles que définies par l'Ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 portant sa création, son organisation et son fonctionnement ainsi que les différents organes de gestion qui la composent tout en mettant l'accent sur leur rôle, leur composition et leur mode de fonctionnement.

Le formateur a ensuite passé en revue les mesures relatives à la passation et au financement des marchés publics prescrites par l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics et celles contenues dans les principaux textes régissant la gestion des finances publiques. Sur ce point, Monsieur SOUMAHORO a insisté particulièrement sur les mesures en faveur des PME.

Enfin, Monsieur SOUMAHORO a présenté dans les grandes lignes, les données chiffrées de la situation des PME dans les marchés publics.

2- Module sur les Procédures de paiement des dépenses publiques

Cette présentation a été faite par Monsieur TRAORE Zoumana, Payeur Général des Services Généraux des Administrations Publiques à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la modération a été assurée par Monsieur ADOU Félix, Secrétaire Général Adjoint chargé des Etudes et Audits Indépendants de l'ANRMP.

Le formateur a dans une première partie, présenté les procédures et circuits de la dépense publique à travers le Système Intégré de Gestion des Opérations du Budget de l'Etat (SIGOBE), en relevant les différentes modalités, conditions et délais de mise en œuvre de chaque procédure.

Dans la seconde partie de ce module, Monsieur TRAORE a exposé sur le Trésor Public et ses missions. Il a également indiqué les différentes catégories de comptes publics en insistant sur leur rôle de payeur et de caissier ainsi que les missions et délais qui s'y rattachent, dans le cadre de la dépense publique. Il a terminé sa présentation par des conseils d'usage aux participants.

3- Module sur la gestion du contentieux de la commande publique par les organes non juridictionnels de l'ANRMP

Docteur BILE Vincent, Secrétaire Général Adjoint chargé des Recours et Sanctions de l'ANRMP a assuré la présentation de ce module.

A l'entame de son propos, Docteur Bilé Vincent a indiqué que le contentieux de la commande publique est de deux (02) ordres : le contentieux précontractuel et le contentieux contractuel intervenant respectivement à la phase de passation et d'exécution des contrats.

Le formateur a en outre indiqué que la gestion de ces contentieux par l'ANRMP fait intervenir deux organes dit non juridictionnels à savoir la Cellule Recours et Sanctions (CRS) et le Comité de Règlement Administratif (CRA). Il a précisé pour chaque organe, le domaine de compétence, les modalités et effets de saisine, la procédure d'instruction et de prise de décisions.

Les échanges ont été modérés par Monsieur DELBE Zirignon Constant, Conseiller membre de la Cellule Recours et Sanctions et du Comité de Règlement Administratif de l'ANRMP.

4- Séance d'échanges entre le Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP et les membres de la FIPME

Le Président du Conseil de Régulation a accordé une séance d'échanges à la FIPME en vue de répondre aux préoccupations majeures de ladite fédération, portées par Monsieur ANON Serges, son Directeur Exécutif.

Aux termes de cette séance, première du genre selon ce format d'organisation, la synthèse des principaux points abordés se présente comme suit :

Les principales préoccupations relevées par la FIPME sont résumées comme suit :

- l'accès à l'information et au renforcement des capacités ;
- l'accès aux acteurs clés des marchés publics ;
- l'accès des PME aux marchés publics locaux de leur zone d'implantation ;
- la mise en œuvre effective des mesures prises en faveur des PME ;
- l'accès effectif des PME aux marchés publics.

Les réponses apportées par le Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP sont :

- il a rassuré les participants de la tenue régulière des formations pratiques à l'intention des acteurs de la commande publique comme c'est le cas de la présente session en vue de renforcer les capacités opérationnelles des PME ;
- Il a informé les participants que les fascicules de procédures de passation des marchés publics existants sont en cours d'actualisation par la DGMP, en vue de la prise en compte des dispositions du nouveau Code des marchés publics ;
- Il a précisé que dans le cadre de l'élaboration des documents standards de passation des marchés publics, les faitières du secteur privé seront associées ;
- les PME ont été encouragées à se rapprocher, dans le cadre de leurs activités, des structures techniques telles que la Cellule d'Information des Opérateurs Economiques (CELIOPE) pour avoir des informations sur les opérations de passation des marchés publics ;

- les PME ont été encouragées à exploiter la Bourse de Sous-traitance et de Partenariat de Côte d'Ivoire (BSTP CI) pour avoir des informations relatives à la sous traitance ;
- il a relevé l'importance de la mise en place d'un cadre d'échanges entre les autorités administratives locales et les PME ;
- il a souligné la nécessité pour les PME à se constituer en groupement pour soumissionner aux appels d'offres en vue d'accroître leurs capacités technique et financière ;
- Il a exhorté les acteurs du secteur privé à s'impliquer dans la lutte contre la fraude et la corruption en matière de commande publique ;
- Il a relevé l'importance de mener une réflexion sur la définition de la notion de PME ;
- les entreprises ont été sensibilisées à s'acquitter du paiement de la redevance des marchés publics qui permet le financement des actions d'amélioration du système de la commande publique à travers les formations, l'appui aux acteurs clés, les études etc.;
- il a encouragé les PME à des pratiques visant à accroître leur crédibilité auprès des établissements bancaires en vue de faciliter leur accès aux financements ;
- il a rassuré les séminaristes sur le fait que les autorités contractantes seront encouragées à procéder à des allotissements appropriés pour un meilleur accès des PME aux marchés publics ;
- les PME ont été encouragées à saisir l'ANRMP en cas de contentieux et la consulter pour tout autre besoin relevant de sa compétence ;
- Il a informé les participants qu'une étude sur la prise en compte du genre dans les marchés publics est en cours de réalisation.

Docteur OUATTARA Kanigui, Conseiller membre de la Cellule Etudes et Audits Indépendants de l'ANRMP, par ailleurs Vice-président de la FIPME a assuré la modération de cette séance d'échanges.

2.2 Deuxième journée

La deuxième journée a été consacrée essentiellement à l'élaboration des offres techniques et financières dans le cadre d'un marché de travaux.

5- Module sur l'Elaboration de l'offre technique pour l'appel d'offres de travaux

Ce module a été animé par Monsieur COULIBALY Bê Karna, Directeur de projets au Bureau National d'Etudes Techniques et du Développement (BNETD) et la modération des échanges a été assurée par Docteur BILE Vincent.

Dans sa présentation, Monsieur COULIBALY a d'abord passé en revue la structure et le contenu d'un DAO de travaux.

Il a par la suite mis l'accent sur les modalités de prise en main d'un DAO et de compréhension des critères de sélection, conditions essentielles au montage d'une offre technique compétitive.

Enfin, le formateur a conclu son propos par des conseils d'usage à l'endroit des participants.

La présentation de ce module a été sanctionnée par un cas pratique sur le montage d'une offre technique de travaux impliquant la participation des séminaristes.

6- Module sur l'Elaboration d'une offre financière pour l'appel d'offres de travaux

Adoptant la même méthodologie que son prédécesseur, le formateur Monsieur ZOKOU Bi Tibe Paul, Chef de Service Réglementation et Maitrise des Coûts au Bureau National d'Etudes Techniques et du Développement (BNETD), a passé en revue les étapes importantes de l'élaboration d'une offre financière à savoir son contenu, la procédure de formation des prix, les techniques de montage d'une offre financière.

Il a également rappelé que l'offre financière doit être présentée en respectant la chronologie d'énumération des pièces demandées dans les données particulières de l'appel d'offres (DPAO), puis a terminé sa présentation par le traitement d'un cas pratique.

La modération des échanges a été assurée par Monsieur COULIBALY Souleymane, Conseiller, membre de la Cellule Recours et Sanctions (CRS) de l'ANRMP.

Il convient d'indiquer que les modules présentés ont été suivis d'échanges qui ont permis aux formateurs d'apporter des éclaircissements et précisions sur les différents thèmes.

III. CEREMONIE DE CLOTURE

La lecture du rapport général du séminaire par Madame KONAN Mahy, membre de l'Association des Professionnels du Voyage (APV) le mot de Docteur OUATTARA Kanigui Vice-président de la FIPME, Conseiller membre de la Cellule Etudes et Audits Indépendants et le mot de fin du Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP, ont constitué les articulations majeures de la cérémonie de clôture.

Le Vice-président de la FIPME a, à l'entame de son adresse, présenté les excuses du Président de la fédération obligé de se retirer pour des raisons familiales.

Docteur OUATTARA a au nom du Président, remercié l'ensemble des séminaristes pour leur mobilisation ainsi que l'ANRMP pour cette opportunité de formation et d'information des entreprises membres de la FIPME.

Il a exhorté les entreprises présentes à s'approprier les recommandations du séminaire et à appuyer l'ANRMP dans ses missions en participant activement aux activités menées par cet organe.

A sa suite, le Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP s'est réjoui de l'engagement du Conseil, de l'intérêt des participants, de la qualité des formateurs et du dynamisme du comité d'organisation qui ont permis la bonne tenue des travaux de ce séminaire.

Monsieur COULIBALY a rappelé que l'une des principales missions de l'organe de régulation est d'assurer la formation de l'ensemble des acteurs du système pour un même niveau de compréhension des textes et outils de la commande publique.

Il s'est particulièrement félicité de la lucarne d'échanges tenue en fin de première journée qui a permis d'aborder les préoccupations des membres de la FIPME et s'est engagé à formaliser ce cadre d'échanges entre les deux (2) structures.

Après avoir réitéré ses remerciements à l'ensemble des personnes présentes, le Président du Conseil de Régulation a encouragé les séminaristes à mettre en œuvre les acquis du séminaire, puis a déclaré clos les travaux du séminaire.

Fait à Grand-Bassam, le 30 juillet 2021

Le séminaire